

Motion

1454 demandant un véritable accès aux soins égal pour tous par la concrétisation de la Loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) (J 3 05)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- la loi genevoise d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie et
- le devoir de l'Etat de garantir des soins égaux pour tous en veillant tout particulièrement à la frange de population en perte de liens sociaux,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toutes mesures utiles afin que les assurances soient effectivement
tiers payantes selon les conditions décrites à son article 10.